

COMMUNE
DE
DUTTLENHEIM
67120



ARRETE DU MAIRE

N° 13/2025

Plan local d'urbanisme Mise à Jour

LE MAIRE,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/12/2021, modifié le 01/09/2023, révisé par procédure allégée le 01/09/2023 ;
- Vu les arrêtés préfectoraux du 22 mai 2024 instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de distribution de gaz exploitées par RESEAU GDS ;
- Vu les pièces du dossier ci-annexé ;

A R R E T E :

- ARTICLE 1 :** Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté afin :
- d'y annexer la servitude d'utilité publique relative à la maîtrise des risques autour des canalisations de distribution de gaz exploitées par RESEAU GDS (« I1 ») ;
 - d'y annexer la servitude d'utilité publique relative à la voie ferrée de la SNCF « Strasbourg/Saint-Dié » (« T1 »).

Les pièces modifiées à cet effet sont les suivantes :

- la liste des servitudes d'utilité publique ;
- le plan des servitudes d'utilité publique au 1/5000^e.

En parallèle, un nouveau plan au 1/25000^e est ajouté afin de répondre aux nouvelles dispositions nationales en matière de représentation des servitudes d'utilité publique sensibles.

- ARTICLE 2 :** Le plan local d'urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
Il est également consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme.

- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie.

- ARTICLE 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim,
- Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques.

Fait à Duttlenheim, le **18 JUIN 2025**

Le Maire
Alexandre DENISTY



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MISE A JOUR DU PLU

Date de transmission de l'acte : 19/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 19/06/2025

Numéro de l'acte : ARRETE13-2025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 067-216701128-20250619-ARRETE13-2025-AR

Date de décision : 19/06/2025

Acte transmis par : Jocelyne GROISE

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme